



**LA MAYENNE**  
Le Département

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

SERVICE RELATIONS AVEC LES  
ETABLISSEMENTS ET SERVICE  
MEDICOSOCIAUX

Arrêté  
n° 2020/DA/SRE/SAAD/001

du 07 JUILLET 2020

## ARRÊTÉ

portant retrait d'autorisation de fonctionnement  
du service d'aide et d'accompagnement à domicile  
LE PATIO porté par la Résidence service LE PATIO

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU le Code de l'action sociale et des familles ;*

*VU le règlement départemental d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées voté par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2019 ;*

*VU l'arrêté portant agrément d'un organisme de services à la personne délivré par la DIRECCTE au LE PATIO du 11 mars 2014 ;*

Considérant le non-respect des conditions techniques minimum d'organisation ;

Considérant l'absence de mise en œuvre de l'autorisation avant le 30 juin 2020,

**SUR PROPOSITION** du Directeur général des services du Département,

## ARRÊTE

### Article 1 :

L'autorisation de fonctionnement est retirée au service d'aide et d'accompagnement à domicile LE PATIO, rattaché à la résidence service le Patio dont le siège est situé **1 rue Maryse BASTIE à 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE.**

### Article 2 :

Ce retrait d'autorisation est valable, conformément à l'article D312-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, pour les activités suivantes :

- L'assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées qui ont besoin de telles prestations à leur domicile ;
- La prestation de conduite de véhicule personnel des personnes âgées au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.

### Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivant sa notification devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île-Gloriette BP 24111 44041 Nantes Cedex).

### Article 4 :

Le Directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation,

*La Cheffe de service Relations avec les établissements et services médicosociaux*

*Linda LE MONNIER*

Accusé de réception en préfecture  
053-225300011-20200707-  
DA\_SRE\_SAAD\_001-AR  
Date de télétransmission : 10/07/2020  
Date de réception préfecture : 10/07/2020

AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR  
LAMAYENNE.FR LE 10 JUILLET 2020

INSERTION AU RAA N° 347 - JUILLET 2020